



Naturalisation française, 5 ans d'études à l'étranger

Par **cppcpp**, le **07/05/2021** à **14:49**

Question:

Aucune période minimale de résidence n'est requise pour la naturalisation. Il y a encore beaucoup de refus. **Pourquoi est-ce le cas ?**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34717>

Vous pouvez devenir Français par naturalisation, sous conditions, si vous êtes dans l'une des situations suivantes.

Vous venez d'un pays francophone et avez été scolarisé 5 ans ou plus dans un établissement enseignant en langue française

Par **amajuris**, le **07/05/2021** à **16:32**

bonjour,

dans le lien que vous indiquez, il est bien indiqué " Vous **pouvez** devenir Français par naturalisation, **sous conditions**, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :".

ce n'est donc pas automatique, la naturalisation française est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit

toutes les conditions.

salutations

Par **Tisuisse**, le **08/05/2021** à **09:24**

Bonjour,

Et il faut vivre en France depuis un certain temps, la France ne donnera pas la nationalité française à un étranger vivant hors de France, d'ailleurs, des justificatifs de domicile, en France, sont à joindre au dossier.